**PROTOCOLE PISCINE CLIENTELE**

**« Avenant au 9/6/2021 »**

***°AVANT D’ARRIVER SUR LE COMPLEXE DE SPORTICA POUR ACCEDER A LA PISCINE :***

-Accès piscine par le biais d’une réservation en ligne

-Une date, et un horaire seront proposés à la clientèle sous condition de disponibilités (52 personnes maximum par créneau d’ouverture), en fonction des créneaux d’ouverture des bassins, et activités

-Le nageur devra s’équiper d’un bonnet de bain dont le port sera obligatoire

-La pataugeoire ne sera pas accessible

-Au petit bassin, 2 petits toboggans sont mis à disposition pour les plus jeunes (1 toboggan par zone)

- La fosse de plongée sera accessible uniquement lors des créneaux clubs et sous convention

-Pas de mise à disposition de parcours gonflables, ainsi que de praticables et matelas ludiques et pédagogiques

-L’utilisation des sèches cheveux sera interdite

-Le passage du test anti-panique individuel devra être effectué sans gilet dans la mesure du possible, mais le cas échéant la structure mettra à disposition une brassière de sécurité (gilet), qui aura été préalablement désinfectée

***° ARRIVEE ET ACCUEIL DU PUBLIC ET/ OU NAGEURS VERS LA PISCINE :***

-Le public respectera Les règles de l’établissement et les principes généraux liées au COVID (prise de connaissance du protocole sur le site internet de Sportica) :

-A rappeler dès l’entrée de Sportica, l’accès piscine compris:

 \*Port du masque pour les plus de 11 ans (jusqu’à la cabine), et conseillé pour les plus de 6 ans

 \*Maintien des distanciations physiques de 2 mètres au moins

 \*Application des gestes barrières

 \*Désinfection des mains

-L’accès au vestiaire se fera par une entrée unique

-Un agent du Sportica contrôlera la réservation du nageur (ticket QR code)

-Un agent de vestiaire s’assurera du port du masque à l’entrée des vestiaires, et fera systématiquement désinfecter les mains

-le déchaussage se fera dans la zone prévue à cette effet

-il informera et orientera le client sur un parcours fléché afin qu’il puisse se diriger vers sa cabine de vestiaire (individuelle), ou vers le vestiaire collectif lorsqu’il s’agit de groupes d’enfants

-Des casiers de vestiaires numérotés seront accessibles pour y déposer les effets personnels

-En sortant de sa cabine ou du vestiaire collectif, le nageur et/ou tout public s’orientera et suivra les signalétiques vers les douches

-une douche sur 2 sera accessible pour le respect des distanciations physiques, ainsi que les urinoirs

-A noter qu’il est préférable d’utiliser les toilettes si nécessaires avant l’accès au bassin et non durant la séance de piscine et de nouveau se savonner les mains

-Les matériels personnels autorisés sous **condition\*** :

**Pour le grand bassin :**

 Pull, plaquettes, palmes, planches, brassards, claquettes spécifiques piscine

**Pour le petit bassin :**

Claquettes spécifiques piscine

Brassards, petites bouées de matière plastique pour les non-nageurs

Petits objets mousse et plastique pour les tous petits

**Pour le Bike :**

Chaussons destinés à la pratique du bike

**Pour l’Aquagym :**

Gants d’aqua boxe, équipements mousse ou plastique spécifiques à la pratique,

***\*les matériels personnels*** *seront désinfectés à l’entrée des douches. Ils devront être totalement immergé dans le bac prévu à cet effet, puis suivit d’un rinçage complet sous la douche*

-Les sacs de matériel de nage seront posés au sol le temps de la douche, à un endroit qui sera précisé et matérialisé

-Le passage sous la douche sera obligatoire, ainsi que le savonnage complet, le corps et les cheveux

-Un distributeur de savon sera mis à la disposition des usagers au niveau des douches

-L’usager suivra le sens du fléchage pour accéder au bassin et ce jusqu’à la pose de son sac coté gradin

-Un personnel de bassin sera chargé d’informer et d’orienter le public avant ou après la montée aux bassins

-Le port du bonnet étant obligatoire, le nageur devra le mettre avant de s’orienter vers les couloirs de nage

***° ORGANISATION DE L’ACTIVITE AQUATIQUE ET/OU DE LA DISCIPLINE DE NAGE AU GRAND BAIN :***

-Un MNS ou BNSSA sera chargé d’organiser la répartition des nageurs dans les couloirs

-Il orientera au mieux les nageurs afin d’optimiser les couloirs, selon leur niveau de pratique de l’activité

-Dans les lignes d’eau (couloir simple), un seul sens de circulation de nage sera autorisé

-L’aller se faisant à droite et le retour à gauche

-Lors de la nage, il sera interdit de sortir de l’eau en bout de bassin (interdiction étant visuellement signalée), hors leçons

-Le bassin sera découpé en 4 couloirs de nage simples (lignes 1 ,2 ,3 ,4 ) + une zone ouverte sur le reste du bassin, le tout en fonction des activités du jour (publics, leçons, clubs)

-Chaque couloir emprunté sera limité à 10 personnes maximum

-Pour le respect de la distanciation physique, les nageurs devront respecter au minimum les 4 m2 de baignade qu’ils leurs sont réservés :

 \* lors de la mise à l’eau

 \* lors de leurs déplacements dans la nage

 \* lors de dépassements s’il y a

 \* lors de l’arrêt de l’activité et donc sortie de l’eau

-La nage devra rester active, et les temps de pause entre chaque longueur devront être brefs

-Une zone d’encadrement et d’enseignement sera signalée de chaque côté du bassin par un marquage au sol de couleur noir, et avec annotation, celle-ci étant exclusivement réservée aux personnes autorisées

-La fin de séance sera signalée par l’équipe de surveillance des bassins par un coup de sifflet ou verbalement

-Les nageurs devront terminer et sortir de l’eau après le signal du personnel de surveillance en bout de couloir

***° ORGANISATION DE L’ACTIVITE AU PETIT BAIN***

-Le petit bain sera découpé en 2 zones identiques si besoin en fonction des réservations

-1 petit toboggan par zone de baignade est mis à disposition pour les plus petits

-Le toboggan, et le sauna seront accessibles en fonction des horaires et séances

-Les jeux collectifs seront interdits en fonction des types de séance (animation de groupe ou non)

-Un MNS ou BNSSA sera chargé d’organiser la répartition des groupes dans les zones de nage si nécessaire

-Chacune des zones pourra accueillir 10 personnes au maximum

-Les groupes d’enfants de CLSH, ou les groupes de stages multisports auront laissés leurs effets personnels dans leur vestiaire collectif respectif. **Seul l’animateur ou éducateur (responsable du groupe) pourra apposer un sac sur l’emplacement qui lui est réservé au petit bassin**

-Chaque usager devra s’équiper de son bonnet

-La distanciation physique devra être respecté lors de la séance, comme sur les plages

-Un MNS ou BNSSA signalera et organisera la sortie des différents groupes

***° FIN DE LA SEANCE DE NAGE ET D’ACTIVITE :***

-Dès sa sortie de l’eau, le nageur ou autre public devra retrouver le sens de circulation sur les plages du bassin comme à son arrivée

-Il s’orientera jusqu’à la douche

-Le nageur devra suivre le sens inverse de son arrivée en respectant la signalétique et le sens du fléchage de sa sortie des bassins, jusqu’au passage sous la douche

-Douche terminée, il se dirigera vers sa cabine, et en sortira muni de son masque jusqu’à sa sortie définitive du complexe

-Le public pourra disposer d’une désinfection des mains avant sa sortie du vestiaire, tout comme à son entrée

***° ORGANISATION DE LA DESINFECTION AU BASSIN***

-Un nettoyage complet déjà réglementé et une désinfection des plages des bassins et des accessoires qui les accompagnent (rampes, chaises, ceintures et planches de prêt pour les non nageurs, les échelles des bassins, les 2 petits toboggans …) seront effectués avant la 1ere séance du matin

-Une désinfection complète de la zone de dépose des sacs sera effectuée après l’enlèvement des sacs du public, ainsi que les échelles

***° ORGANISATION DE LA DESINFECTION DES DOUCHES ET VESTIAIRES***

-Le matin avant l’ouverture au public, un nettoyage quotidien déjà réglementé et une désinfection complète seront effectué au niveau des : cabines de change, cabines de douche, rampes d’escalier, boutons de douche, boutons de cabine, …

-Ce principe de nettoyage et de désinfection sera appliqué après chaque séances pour les vestiaires et douches utilisés

**° SUPPORTS PROTOCOLAIRES**

* *Communiqué de presse, daté du 28 mai 2020, du Ministère des sports concernant les établissements recevant du public (ERP)*
* *Guide de recommandations des équipements sportifs pour post-confinement COVID 19, du ministère des sports datant du 11 mai 2020, corrigé le 02 septembre 2020*
* *Décret n°2020-663 du 31 mai 2020, concernant les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de COVID 19 (source Légifrance)*
* *Décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020*
* *Protocole sanitaire de l’ARS de Bretagne du 12 mai 2020*
* *Fiche technique à destination des ARS, provenant de la Direction général de la santé (Légionnelle, recyclage de l’eau, normes, et analyses) du 24 avril 2020*
* *Tableau du ministère chargé des sports au sujet de : « Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport donné et à partir du 19 mai 2021 », étape du 19 mai 2021, étape du 9 juin 2021, et étape du 30 juin 2021*